

Avant propos :

Ces données historiques sont une compilation des recherches bibliographiques (Archives communales, Archives départementales de l'Oise, Bnf/Gallica) entreprises à partir de 2010 par une équipe locale de bénévoles (*Petit patrimoine historique de Jonquières*). Une partie de ces données a été publiée dans *La Revue du pays d'Estrées* par l'Association des Deux Montagnes (<https://memoiresdespaysdoise.fr>), dont l'ambition est de mettre à la portée du plus grand nombre l'histoire et le patrimoine de la région d'Estrées-Saint-Denis, du Compiégnois et, plus généralement, du département de l'Oise.

## *Les filles de Charles François De Boubers dernier seigneur de Jonquières (1730 - 1811)*

Résumé :

*Ceci est une reconstitution, à partir d'une pierre tombale, et des archives communales, du parcours de Charles François de Boubers seigneur de Jonquières marié avec Marie-Charlotte de Clément du Vault. Trois de leurs quatre filles se marient à Jonquières : Hyacinthe avec Auguste Joseph de Muysart en 1800 ; Clémentine avec Charles Louis de La Fontaine en 1802 ; Alix avec Jean Baptiste de Gaudechart en 1803. Enfin, Cunégonde reste sans alliance. Au décès de leur mère, les quatre filles se partagent le domaine comprenant terres et bois. Charles-François de Boubers, veuf en 1780, garde l'usufruit du château et dépendances. Il décède à Bernâtre (Somme) en 1811 où il s'est retiré.*

-----

Sous l'Ancien Régime, la transmission des titres de noblesse, passe du père à l'enfant mâle, légitime et naturel. Ce sont les seuls portés légalement, les autres sont considérés, quelle que soit leur origine, comme des titres de « courtoisie ». Les filles ne portent pas les titres de leur père, c'est l'occasion de déterminer certaines alliances avec la noblesse locale et régionale. Après 1789, la noblesse tente de préserver son identité avec mariages et successions. Les garçons ne se destinent plus systématiquement aux emplois militaires, ils sont propriétaires terriens ; les filles ne vont plus forcément au couvent, tout ce passe comme s'il fallait qu'elles se marient dans le groupe.

C'est l'exemple de la Maison de Boubers, originaire de l'ancien comté de Ponthieu<sup>1</sup>. Cette famille se décline en plusieurs branches établies entre la Somme, la Canche et l'Authie. Chaque branche aussi éclatée soit-elle, va poursuivre la même démarche identitaire, autant que faire se peut.

---

<sup>1</sup> Boubers-Abbeville (Comte de), Amédée-Charles. La Maison de Boubers, notice 1845, *Gallica bnf.fr*

## Pierre tombale dans l'église

Pour reconstituer l'histoire d'un village, en plus de la consultation des registres paroissiaux et des actes d'état civil, les inscriptions laissées par nos ancêtres sur les pierres tombales des cimetières, sur les murs et dalles des églises ou autres bâtiments, apportent des informations précieuses.

Si vous visitez l'église de Jonquières, célèbre par ses vitraux, œuvre inégalée de l'abbé Cyrille Théodore Deligny<sup>2</sup>, portez votre regard vers le sol, il est possible qu'une dalle de pavement à moitié effacée attire votre attention. En effet, devant la chapelle de la Sainte-Vierge, à gauche de la nef, une pierre tombale d'environ 1 m x 80 cm révèle un texte de plusieurs lignes commençant par « *ici reposent* ». La suite du texte est à peine lisible, les caractères ont été élimés par le passage répété des pieds des fidèles et autres visiteurs à cet endroit. Rappelons que les églises ont servi de lieu de sépulture jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Depuis le Moyen âge, dans un contexte d'ignorance et de superstition, l'âme d'un corps placé dans l'église était supposée aller plus vite au paradis. Les familles aisées réservaient un caveau à tel emplacement et dans leur testament, éalisaient leur sépulture dans la tombe de leurs prédécesseurs. Faire construire une chapelle sur les côtés de l'église, voire à l'intérieur en la dédiant à un saint protecteur était réservé aux familles nobles. Pourtant, un édit de Louis XVI de 1776 avait interdit les inhumations dans les églises pour des raisons de salubrité, mais cet édit n'est pas totalement respecté. D'autant qu'il y avait des exceptions pour les sépultures des prêtres, celles des fondateurs de chapelles ou des bienfaiteurs. Quant aux plus humbles, ils n'étaient pas bien loin puisque les cimetières, formaient souvent une enceinte autour de l'église. Dans l'église, l'observation attentive de la dalle révèle deux dates : 1778 et 1780. La consultation des archives de la commune va nous éclairer sur cette période. Les registres paroissiaux ont été tenus depuis 1753 par l'abbé Brillet, le prêtre desservant jusqu'à l'arrivée d'Antoine Lardenois (*cf. Histoire de la paroisse*).

### Charles-François de Boubers (1730 – 1811)

Sur le registre des actes de décès pour l'année 1778, il est fait mention d'une inhumation dans l'église Saint-Nicolas : c'est le corps de François Hyacinthe Norbert de Clément du Vault qui repose sous la dalle gravée.

Pourtant, ce n'est pas lui le seigneur de Jonquières, c'est son beau père.

En effet, en 1778, **le seigneur de Jonquières** est Charles-François, vicomte de Boubers. Descendant de la maison de Boubers-Abbeville-Tunc, il possède de nombreuses seigneuries dans l'ancien comté du Ponthieu dont Abbeville est la capitale. Issu de la branche de Boubers sur Authie, il est vicomte de Bernâtre. **Charles-François** a embrassé la carrière militaire, lieutenant à seize ans, il obtient le grade de capitaine au Corps-Royal des Carabiniers de Monsieur<sup>3</sup>. Il se marie avec Marie-Charlotte Françoise de Clément du Vault à Abbeville (Somme) en 1769. Le déchiffrement de la pierre tombale de l'église de Jonquières nous apprend que cette dernière a été inhumée, à cet endroit, le 5 octobre 1780 avec son père. L'inscription précise qu'elle est l'épouse de « *Messire Charles-François vicomte de Boubers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis* ». L'ordre de Saint-Louis est un ordre honorifique créé en avril 1693 par Louis XIV pour récompenser les officiers les plus valeureux.

La famille De Boubers possède la seigneurie de Jonquières « *et autres lieux*<sup>4</sup> », depuis au moins 1756<sup>5</sup> en la personne de Marc-Daniel de Boubers-Tunc, chevalier, vicomte

<sup>2</sup> Bulletin du Gemob no.119-120, 2005

<sup>3</sup> Frère du roi Louis XVI, comte de Provence

<sup>4</sup> Expression employée pour signaler l'existence d'autres fiefs

de Bernâtre, seigneur de Miannay « et autres lieux ». Marc-Daniel, est l'ainé d'une fratrie de dix enfants, il a reçu le domaine de sa mère Dame Madeleine d'Orthe, vicomtesse de Bernâtre, nièce du marquis de Feuquières. Elle est parente d'Anne de Dompierre. En fait, c'est elle<sup>6</sup>, ayant adjuré le protestantisme, qui réintègre des biens confisqués par ordre de Louis XIV<sup>7</sup>, à Jacques de Dompierre seigneur de Jonquières. Ce calviniste, avait été contraint de quitter la France suite à la **révocation de l'édit de Nantes** en 1685.

Il est vraisemblable que Marc-Daniel de Boubers qui décède en 1760, n'a pas vécu au Château de Jonquières. Il est inhumé dans l'église de Bernâtre. Marié avec Marie Louise de Carpentin il aura trois fils. L'ainé, Charles-François de Boubers, né en 1730, cumule les fiefs transmis par son père auxquels s'ajoute la seigneurie de Jonquières. C'est dans la chapelle du prieuré de Saint-Esprit à Abbeville qu'est célébré, le 26 novembre 1769, son mariage avec Marie-Charlotte Françoise de Clément du Vault, « *Dame de Bezancourt, veuve de feu Messire Jean Du Rieux, escuyer, seigneur dudit Bezancourt*<sup>8</sup> ». Leur présence à Jonquières est attestée en 1774 par l'acte de naissance de leur troisième fille. En 1777, le journal de Fabrique de l'église fait état d'une somme de trente six livres reçue de « *Monsieur le vicomte de Boubers seigneur dudit lieu pour présent qu'il a fait à l'église* ». En tout cas, c'est ce qui ressort des comptes établis par Pierre Carlu, marguillier en charge de la trésorerie<sup>9</sup>.

En 1769, le couple vit encore à Abbeville, l'année suivante ils ont un fils : Charles François De Paule Marie de Boubers<sup>10</sup> qui décède en bas âge. Ensuite arrivent quatre filles : l'ainée et la cadette naissent à Abbeville. Les deux autres sont nées à Jonquières.

Angélique Charlotte Hyacinthe est née à Abbeville en juin 1772, son parrain est Albéric André de Clément « *chevalier, seigneur de Bezancourt et autres lieux* » et sa marraine n'est autre que sa tante Marie-Hyacinthe de Boubers, épouse de Claude Antoine de Manessier « *chevalier, seigneur d'Offemont* ». Un an plus tard, c'est la naissance de Marie-Jeanne Baptiste Françoise Alix<sup>11</sup>. Elle aussi aura un parrain de la branche de Boubers, en la personne de Marc Hyppolite de Boubers, capitaine d'infanterie, son oncle. La marraine est de la branche de Clément par alliance. Il s'agit de : « *Dame Françoise Renouard veuve de Charles Clément, chevalier, seigneur de Monstiers* ». La symétrie des branches paternelle et maternelle est respectée pour affirmer l'égalité entre les deux lignées.

## Famille De Boubers à Jonquières

En 1774, la famille ayant rejoint la seigneurie de Jonquières, va encore s'agrandir. Marie-Louise Cunégonde est tenue sur les fonds baptismaux le 23 juin, par Jean Baptiste Deveaux, garde des bois de la seigneurie qui représente le parrain. Ce dernier est le grand oncle Louis Antoine de Boubers, un ecclésiastique. Une domestique du Château, représente la marraine absente. Enfin, Marie-Henriette Clémentine, la quatrième fille, est baptisée par le curé Brillet, le 1<sup>er</sup> janvier 1776, sur les fonds baptismaux de l'église Saint-Nicolas<sup>12</sup>. Les parrains et marraines doivent suppléer les parents dans l'éducation religieuse, il y a lieu de les choisir respectivement dans la famille du père et dans celle de la mère.

---

<sup>5</sup> Arch. Jonquières - Fabrique 1754

<sup>6</sup> Viton de Saint-Allais, N. Nobiliaire universel de France, 1773-1842, *Gallica bnf.fr*

<sup>7</sup> Morel, E. Procès verbaux et communications, Soc. Hist. de Compiègne, 1892-1937, *Gallica bnf.fr*

<sup>8</sup> Arch. Somme- acte 26/11/1769

<sup>9</sup> Arch. Jonquières- Fabrique 13/12/1777

<sup>10</sup> Arch. Somme - acte du 10/12/1770

<sup>11</sup> Id. - acte du 29/06/1773

<sup>12</sup> Arch. Oise - acte du 29/01/1776

Son parrain est le grand oncle Henri-Louis, chevalier de Boubers demeurant à Saint-Blimont (Somme), sa marraine est Marie-Françoise Adélaïde de Clément, religieuse à l'abbaye Royale de Villancourt à Abbeville, cousine germaine de sa mère. En 1788, Marie-Henriette Clémentine a douze ans, son père, **Charles François**, l'associe à la bénédiction de la nouvelle cloche « *dénommée Henriette Clémentine*<sup>13</sup> » par le curé Lardenois (Cf. no.43, 2012 *Revue du Pays d'Estrées*).

Charles-François, **vicomte de Boubers**, est seigneur de Jonquières, nouveau fief qui vient de s'ajouter à ceux provenant de son père et de son grand père. Avec le château et les terres, il y a le pressoir et le moulin du Mont-Clergé, dont le bail<sup>14</sup> est renouvelé le 12 juillet 1786. « *le seigneur bailleur [...] donne à titre de fermage et redevances en argent pour le temps de six années entières consenties à compter du jour de demain à Jean Lobjeois, garde moulin, demeurant audit Jonquières* ». Le pressoir au marais des Grands Filles (place du Jeu d'Arc, actuelle) autre installation dite banale est à la disposition des habitants contre une redevance.

La Révolution de 1789 va apporter de profonds bouleversements de la société française. On comprend qu'à Jonquières les années qui suivent correspondent à une époque un peu trouble. Le seigneur a perdu partie de ses privilèges, il est devenu le « *citoyen Boubers* ». Le 14 juillet 1790, les Jonquiérois commémorent en grande pompe le premier anniversaire de la prise de la Bastille. La Garde nationale rassemblée sur la place du village<sup>15</sup> prononce, ainsi que tous les citoyens, le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, et « *Monsieur de Boubers a fait pareillement serment*<sup>16</sup> ». Au même titre que les cultivateurs du village il participe à l'approvisionnement en blé des marchés de Paris et de Compiègne, conformément à la réquisition du District de Compiègne (An III).

En tant que notable, dès 1799, on lui propose la fonction de maire, charge qu'il refuse d'exercer en raison de son grand âge. Pourtant, il sera maintenu officiellement dans cette fonction jusqu'en 1800. Il est vrai que le premier préfet de l'Oise, Jacques Cambry, vient à peine d'être nommé. Il faudra une « *invitation des citoyens de Jonquières*<sup>17</sup> » sous forme d'une pétition signée des habitants et adressée au sous-préfet, pour que finalement, Pierre Hanniet occupe cette fonction à partir de 1801.

Trois des quatre filles de Charles-François **Boubers** se marient à Jonquières : Hyacinthe avec Auguste Joseph de Muysart en 1800 ; Clémentine avec Charles Louis de La Fontaine en 1802 ; Alix avec Jean Baptiste de Gaudechart en 1803. Enfin, Cunégonde reste sans alliance. C'est en 1811, que le dernier seigneur de Jonquières, Charles-François de Boubers décède à Bernâtre<sup>18</sup> où il s'est retiré depuis 1806. Deux de ses gendres Muysart et de Gaudechart en font la déclaration le 1<sup>er</sup> mai.

## Angélique Charlotte Hyacinthe de Boubers

Hyacinthe, l'ainée, aura pour époux Auguste Joseph Louis César de Muysart. C'est le fils de Marc Antoine Joseph, chevalier, seigneur de Chevresis-les-Dames et Des Orbeaux, lieutenant

---

<sup>13</sup> Id. - acte du 20/07/1788

<sup>14</sup> Id.- 2E29/38

<sup>15</sup> Arch. Jonquières- acte du 14/07/1790

<sup>16</sup> « *Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi [...] unis [...] par les liens indissolubles de la fraternité*»

<sup>17</sup> Arch. Oise MP204

<sup>18</sup> Arch. Somme - acte du 1/5/1811

colonel au corps royal d'artillerie. Son épouse est Dame Marie Louis Alexandrine Henriette Du Faÿ. Né le 26 décembre 1775 à Chevresis (Aisne) Auguste a eu « *Messire Antoine Félix Joseph De Muysart, chanoine de l'église collégiale de Lille en Flandres et licencié en droit de Paris* » pour parrain. La marraine étant « *Dame Marie Louise La Goëlle épouse de Messire Louis César de Lance, lieutenant colonel d'artillerie* »<sup>19</sup>. C'est la grand-mère maternelle.

Hyacinthe de Boubers et Auguste de Muysart passent un contrat de mariage chez Maître Boudin Notaire<sup>20</sup>. Pour le marié les témoins sont ses cousines Elisabeth Madeleine De Faÿ, Marie De Faÿ et Sébastien Muysart son frère cadet demeurant à Chevresis. L'épouse est assistée de son père Charles-François, de ses trois sœurs et de sa cousine Antoinette Manessier. Hyacinthe apporte en dot le quart de l'héritage, provenant de la succession de sa mère. Le domaine de Jonquières représente une superficie de 163 ha 96 ares 79 ca de terres labourables, prés, bois et vergers. Il est précisé que Boubers père, gardera sa vie durant l'usufruit de la maison avec cour, jardin et dépendances. Sont compris dans la dot le quart du loyer de deux petites maisons situées à Amiens et le quart d'une rente à percevoir sur l'état de 50 F. Le mariage est célébré le 24 octobre 1800 à la mairie de Jonquières, devant Antoine Blondelle, faisant fonction d'officier de l'état civil. Deux vigneron François et Nicolas Monvoisin, le garde forestier Jean-Baptiste Deveaux et le cuisinier du château sont les quatre témoins.

De Muysart, propriétaire terrien, est maire de Jonquières à partir de 1806. Il démissionne de cette fonction en 1832 pour être à nouveau réélu en 1837. A 76 ans, il n'accepte pas de renouveler son mandat mais reste encore membre du conseil jusqu'en 1853. Il n'est pas très souvent présent dans le village, il réside rue des Domeliers à Compiègne avec son épouse et sa belle sœur Cunégonde de Boubers.

### **Marie-Henriette Clémentine de Boubers**

Clémentine de Boubers est la dernière née. En 1788, alors qu'elle a douze ans, son père *Charles François* l'associe à la bénédiction de la nouvelle cloche « *dénommée Henriette Clémentine*<sup>21</sup> ». C'est à Jonquières qu'elle épouse en 1802, Charles-Louis de La Fontaine<sup>22</sup> d'Ollezy, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les témoins de la mariée sont Auguste de Muysart et Charles François de Boubers, son beau frère et son père.

Charles Louis possède environ 30 ha de bois et de terres sur le terroir de Jonquières. C'est son beau frère de Muysart qui gère les fermages et les coupes de bois<sup>23</sup>. Le couple réside à La Fère (Aisne) où naîtra en 1804, Athénaïs, leur fille aînée. Charles-Louis décède en 1817. Sa veuve, Clémentine, se remarie avec Jean de Cantarel chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Vve en 1856, Clémentine habite Amiens, place Saint-Michel<sup>24</sup>. La famille reste propriétaire<sup>25</sup>, parmi les plus imposés, à Jonquières au moins jusqu'en 1881.

---

<sup>19</sup> Arch. Aisne - acte du 26/12/1775

<sup>20</sup> Arch. Oise - 2 E94/47

<sup>21</sup> Arch. Jonquières – acte de 1788 -

<sup>22</sup> Charles Louis de La Fontaine de Bourneuf est né en 1748

<sup>23</sup> Vente de bois nov 1811 & 12 par Charles delafontaine 2°94/55 voir 2°94/150 ?

<sup>24</sup> Recensement 1856 Amiens

<sup>25</sup> Vente de terrain à la mairie de Jonquières par Athénaïs et son mari en 1866

## Marie-Jeanne Baptiste Françoise Alix de Boubers

Alix de Boubers, la cadette, épouse Jean Baptiste de Gaudechart à Jonquières en 1803. Les Gaudechart sont seigneurs d'Hémévillers. Il existe encore dans l'église de cette paroisse une pierre tombale sous laquelle a été inhumée, le 22 décembre 1713, « *Dame Marie De Rouvroy épouse de Jean-Baptiste de Viel Chastel, capitaine de dragons, seigneur d'Hémévillers* ». Leur fille Marie-Françoise de Viel Chastel, dame d'Hémévillers, épouse Antoine-Louis de Gaudechart, brigadier des armées du Roi. Par son mariage en 1721, il devient seigneur d'Hémévillers. Le contrat de mariage est passé devant « *Dutilloy notaire à Arsy en Champagne*<sup>26</sup> ».

Adolphe de Gaudechart le fils, seigneur d'Hémévillers et de Montmartin, officier au régiment du roi, est né le 16 novembre 1723. Il épouse en 1751, sa cousine Anne-Françoise de Querrieu, fille de Pierre François de Gaudechart, marquis de Querrieu, chevalier, seigneur de Rocquencourt et autres lieux. Ils eurent trois fils : Louis-Anne, Adolphe Raphaël et Jean Baptiste ainsi que trois filles. Protestant, Jean-Baptiste, comme ses deux frères a du émigrer. A son retour, en 1802, un certificat d'amnistie lui est accordé sachant que : « *le déclarant ne jouit d'aucun titre de places, décorations, traitements, ni de pensions de puissances étrangères*<sup>27</sup>[...] *Il rentrera en conséquence, dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'ont été ni vendus, ni exceptés par l'article 17 du Sénatus-Consulte*<sup>28</sup> *du 6 floréal An X* ». Cet article stipule que l'émigré n'aura pas droit à la restitution des bois et forêts déclarés aliénables.

Jean-Baptiste de Gaudechart est âgé de 42 ans lorsqu'il se marie avec Alix de Boubers à la mairie de Jonquières, le 15 floréal An XI (1803). Charles François de Boubers, père d'Alix et Auguste César de Muysart son beau-frère, sont les témoins du côté de la mariée. On a fait appel à Jean-Baptiste Deveaux, garde forestier au château et à Antoine Loiseau, instituteur communal, pour être témoins du marié. Alix apporte, comme sa sœur Hyacinthe, en dot le quart du domaine de Jonquières.

Propriétaire à Hémévillers, M. de Gaudechart est maire de cette commune de 1806 à 1830. Il possède environ 40 ha de bois et terres sur Jonquières. Cependant, il réside peu dans son château d' Hémévillers, il est souvent à Compiègne, rue d'Ardoise. Cette situation lui est reprochée par le baron Feutrier, préfet, qui le contraint à démissionner en 1830<sup>29</sup>. Jean-Baptiste sera inhumé à Hémévillers après son décès à Compiègne en 1845.

## Marie-Louise Cunégonde de Boubers

En 1806, Cunégonde vit à Jonquières avec sa sœur et son beau-frère de Muysart. Son père s'est retiré dans son château de Bernâtre. Comme ses trois sœurs, elle est propriétaire du quart du domaine, il est vraisemblable que son beau frère gère ses biens. Selon le recensement de 1831, elle habite rue des Domeliers à Compiègne où elle décédera.

## Descendance

Le couple de Muysart n'aura pas de **descendance**. Hyacinthe, née de Boubers, décède en 1843, elle est inhumée dans le cimetière de Jonquières selon ses dernières volontés, ainsi

---

<sup>26</sup> Arch. Oise - 2E94/12

<sup>27</sup> Id. -1Q2/2451

<sup>28</sup> Acte voté par le sénat et ayant la valeur d'une loi

<sup>29</sup> Arch. Oise - MP203

que Cunégonde, sa sœur, en 1852<sup>30</sup>. De Muysart s'est remarié avec Eulalie de Braquemont, il décède en 1858. Le couple de Gaudechart aura deux fils Albéric et Paul-François Eugène. Le premier prend le titre de marquis, le second celui de comte. Ils n'auront pas de descendant mâle. Leur mère Alix, née de Boubers, décède le 27 avril 1865 à Hémévillers.

De son premier mariage avec De la Fontaine, Clémentine, née de Boubers, aura deux enfants : Athénaïs et Louis Edmond. Athénaïs, se marie à Jonquières en 1823<sup>31</sup> avec Jules Langlois de Septenville. La famille de Cantarel, du second mariage de Clémentine, et les descendants de Gaudechart posséderont des terres et bois sur Jonquières jusqu'en 1881.

Par la suite, le domaine et dépendances seront repris par un commerçant de Compiègne : Arthur Leclère<sup>32</sup>. Enfin la famille Billot<sup>33</sup> va acquérir et transformer le corps de ferme, d'ailleurs, les descendants habitent toujours Jonquières.

---

<sup>30</sup> Id. – Acte du 10/02/1852-

<sup>31</sup> Contrat de mariage Legrignoux à Compiègne 10/11/1823

<sup>32</sup> Né au Plessis Brion en 1827

<sup>33</sup> Mme Marie-Françoise, veuve Lebeau, née Billot habite Jonquières (permission) son bisaïeul, Albert, fait construire la grange en 1886 puis son père, Henri, la maison en 1912.